



Ville de THUIR



Randonnée VTT THUIR LES ASPRES

Aire des Frênes - THUIR
inscriptions à partir de 7h00
départ à partir de 8h00

3 Parcours de 17 , 27 , 40 kms

2 ravitaillements sur le 40, 1 sur le 27 km
Apéro et Grillade à l'arrivée pour tous

19 OCTOBRE 2014

6€ licencié 8€ non licencié

[facebook.fr](https://www.facebook.com/vttclubthuir)

vttclubthuir.contact@orange.fr

www.vttclubdethuir.fr



Dimanche 19 octobre 2014
Inscription - Aire des Frênes - à partir de 7h00
Randonnée
Départ libre à partir de 8h00

Départ et arrivée de la randonnée Aire des Frênes entrée THUIR

- *Inscription randonnée sur place*
- *Randonnée 17km à partir de 11ans (+ ou - facile - parcours vert)*
- *Randonnée 27km à partir de 15 ans (physique et technique - bleu)*
- *Randonnée 40 km à partir de 15 ans (+ physique et technique – rouge)*
- *2 ravitaillements sur le 40 km + 1 à l'arrivée*
- *1 ravitaillement sur le 27 km + 1 à l'arrivée*
- *1 ravitaillement à l'arrivée sur le 17 km*
- *Apéro et Grillade pour tous à l'arrivée*
- *Petit dej à partir de 7h00 (aire des frênes)*
- *La participation à la randonnée se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles et après la randonnée (défaillance physique ou accident)*
- *Nous recommandons aux non licenciés de souscrire personnellement un contrat d'assurance « individuelle accident »*
- *L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement*
- *Tarifs : 6€ licencié – 8€ non licencié*

Sécurité :

- **Le casque à coque rigide est obligatoire**
- **Respectez le code de la route**
- **Soyez prudents lors des traversées de routes ouvertes à la circulation**
- **Merci de respecter le site, les villages, les riverains, les autres participants et les signaleurs**

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration du matériel ou de l'équipement individuel.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Comme sur les compétitions nationales de VTT tout jet de déchet sur le site de la randonnée et FORMELLEMENT INTERDIT.

Droit à l'image: toutes les photos de la randonnée pourront être utilisés par les organisateurs (média, radio, journaux, etc...)

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation. Dans ce cas, les droits d'inscriptions seront remboursés.